



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 février 2023 à 20h00

Le 28 février 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 février 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en Séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Présents :

Mrs : AURATUS Eric, OUSTRY Michel, NOEL Géraud, THER Benoît, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, PRADAL Gérard.

Mmes : AMARAL Emmanuelle, CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, PUYBOUFFAT Delphine, Anne TOURLAN.

Absent : 0

Pouvoirs : aucun.

Assistaient à la réunion : Mme Sandrine MONS secrétaire de mairie ; Mme Angèle DEGOUL stagiaire en formation de secrétariat de mairie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Benoit THER est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 01 février 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

LOGEMENT

Mr HOSTIER architecte et Mr VIGIER de CANTAL Habitat sont venus présenter au conseil municipal le projet d'aménagement en un logement des locaux occupés par l'ancienne mairie.

Après un échange constructif, le projet présenté par l'architecte est validé, quelques modifications légères sont apportées au projet sans en modifier l'essentiel.

Une petite pièce destinée au rangement sera créée au rez-de-chaussée en prenant un peu d'espace à la salle communale.

SUBVENTION

Le conseil municipal valide le dépôt d'un dossier de demande d'une subvention auprès de la Région pour la réalisation d'un logement locatif dans les locaux occupés par l'ancienne mairie.

VOYAGE SCOLAIRE

Le conseil municipal valide une demande de participation de la commune aux frais liés à un voyage scolaire à l'étranger d'un élève scolarisé en secondaire.

Ce type de demande comme habituellement sera pris en compte lors du vote du budget 2023.

PLACE DE LA FONTAINE

Un groupe de conseillers municipaux ont participé à la rencontre sur site avec Mr LAPEYRE du CIT qui pilote le dossier afin d'apporter des modifications au projet initial.

Mr LAPEYRE ayant pris en compte les souhaits exprimés, il préparera une nouvelle « mouture » qui sera présenté au prochain conseil municipal pour validation.

ECOLE

Mme Maryse BOLLAERT ayant accepté de venir bénévolement surveiller les enfants de la garderie, une aide aux devoirs sera mise en place 2 jours par semaine.

TRAVAUX

Les employés municipaux ont achevé les travaux d'isolation et peinture des anciens locaux ADMR, qui vont devenir un espace coworking.

Mme GRAMMOND va occuper dès à présent un bureau, un 2^{ème} est déjà réservé, restera à trouver un ou plusieurs locataires pour l'espace restant.

VILLAGE DU DAT

L'exploitation par son propriétaire d'une vaste surface forestière pose des problèmes de cohabitation entre riverains et exploitant.

Seule la concertation et la compréhension peuvent apporter un peu d'apaisement pour une situation qui sera de toute manière que temporaire.

La séance est levée à 22 h 00